

Sondage 2020 *"Télétravail, Confinements & Fonction Publique Hospitalière"*

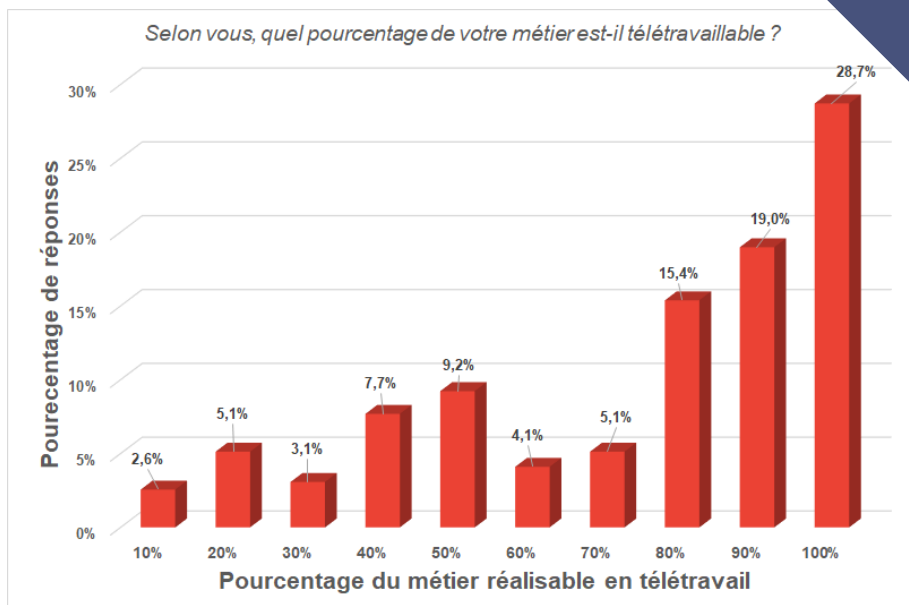


72,3 % DES SONDÉS EXERCENT UN MÉTIER "TÉLÉTRAVAILLABLE" À PLUS DE 60 %



Les agents ayant répondu à ce sondage exercent leur activité pour **96,72 %** d'entre eux en **Centres Hospitalo-Universitaires**, les autres exerçant en Centres Hospitaliers.

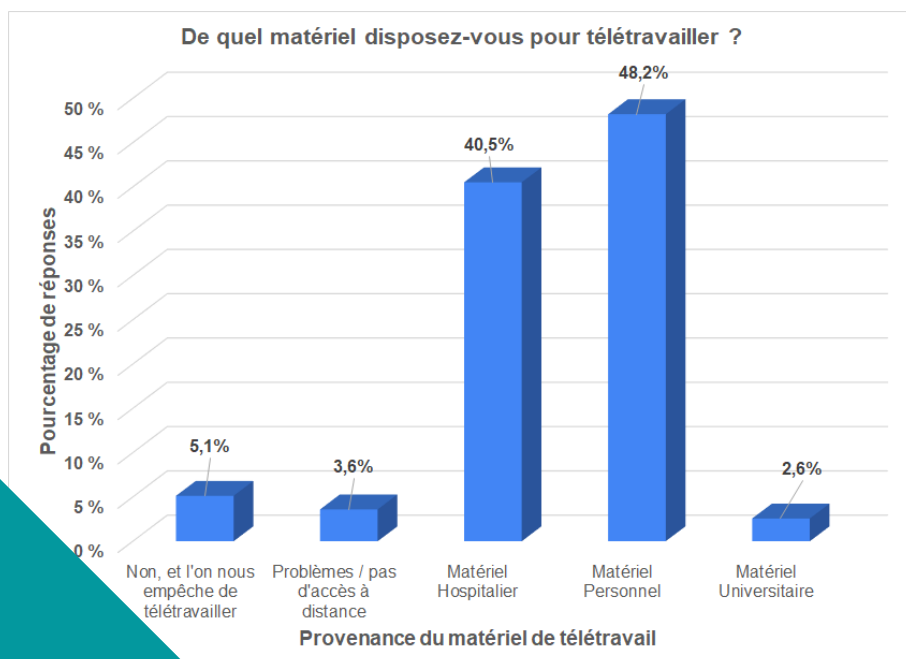
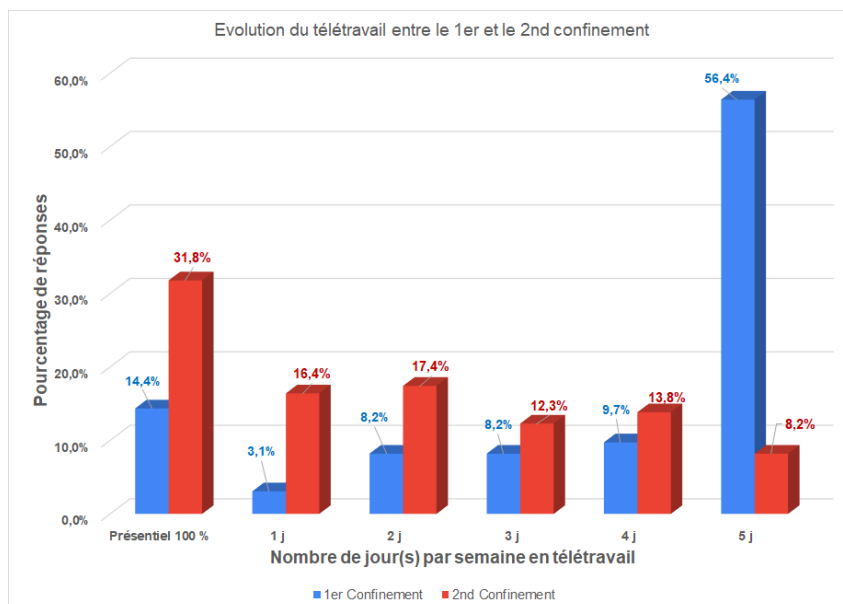
72,3 % des personnels hospitaliers ayant répondu à notre sondage, réalisé du 15 novembre au 14 décembre 2020, considèrent occuper un **emploi télétravaillable entre 60 et 100 %**



EFFONDREMENT DU NOMBRE D'AGENTS HOSPITALIERS EN TÉLÉTRAVAIL ENTRE LES 2 CONFINEMENTS

Les réponses démontrent un **effondrement du nombre d'agents publics hospitaliers** en télétravail (entre 4 et 5 jours par semaine), passant de **66,2% lors du 1er confinement à 22,1% actuellement.**

Le corolaire étant une **augmentation** du nombre d'agents publics présents plus de 4 jours par semaine passant de 17,4% lors du 1er confinement à 48,2 % lors du 2nd confinement



Seuls **40,5 %** des agents publics hospitaliers sondés disposent de **matériel** mis à disposition par leur **CHU / CH**.

- **48,2 % utilisent leur propre ordinateur ;**

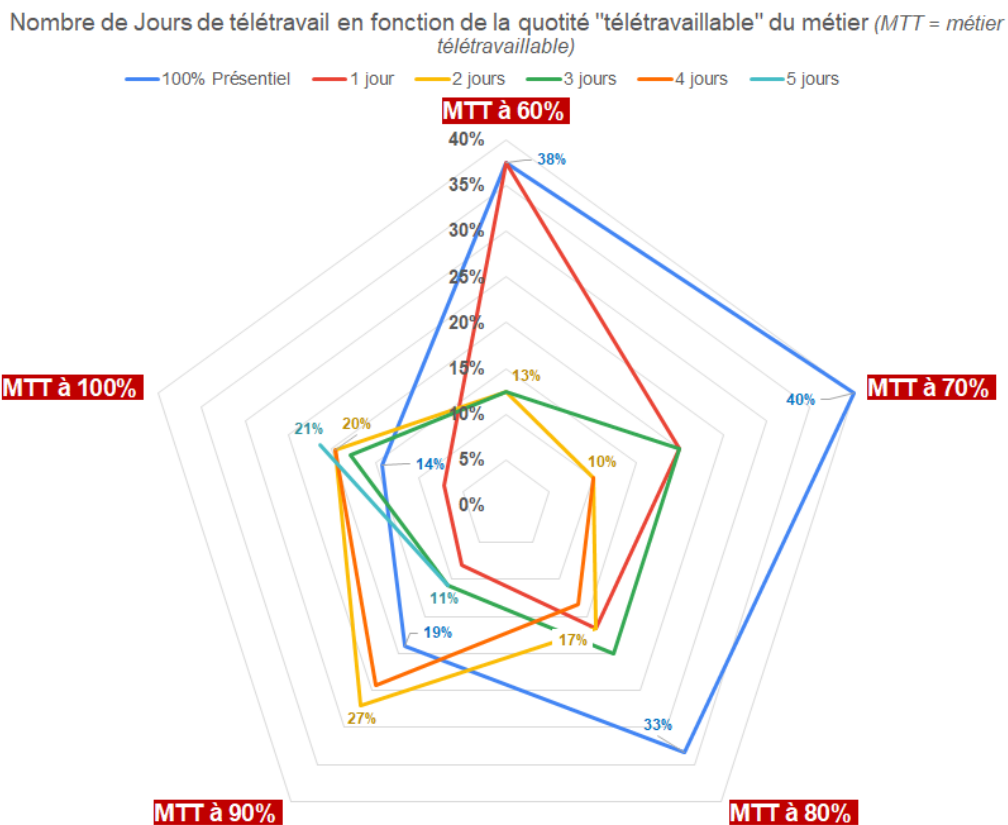
Plus préoccupant :

- **8,7 %** sont soit **empêchés de télétravailler** ou **ne peuvent avoir accès** à des connexions à distance.

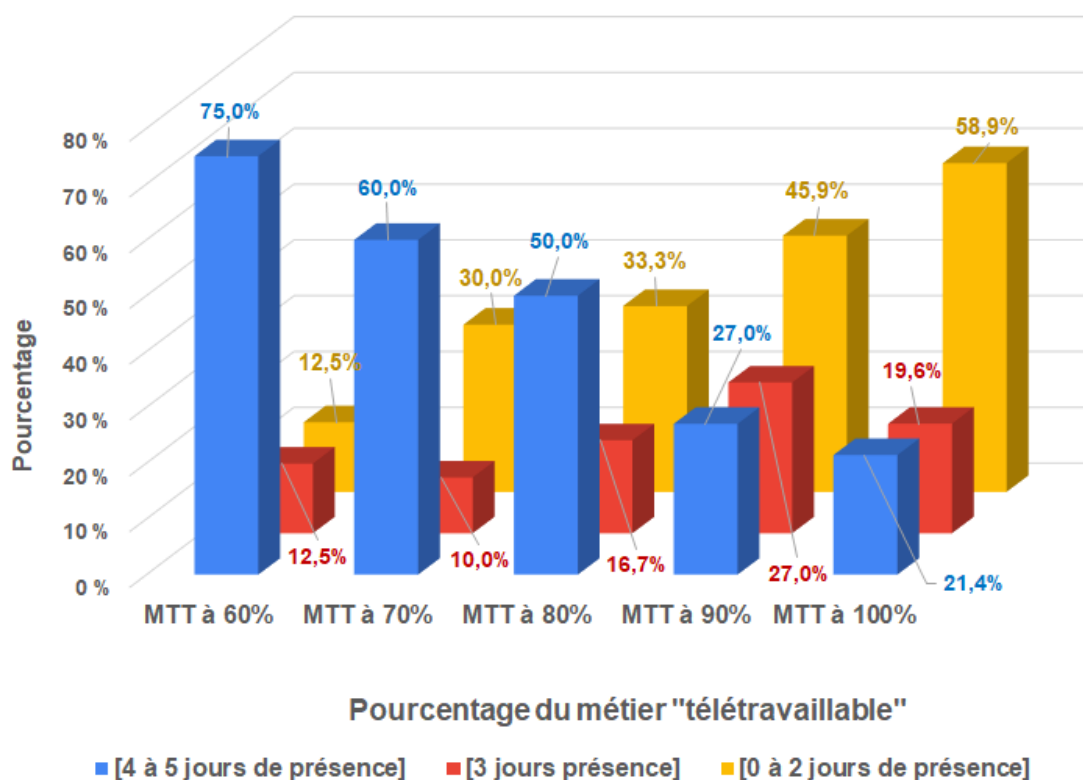


Il était intéressant d'analyser la quotité de télétravail autorisée durant ce 2nd confinement pour les métiers jugés les plus "télétravaillables" (de 60 à 100%) selon les agents.

Pour les métiers "télétravaillables à 100%",
58,9% des agents sont présents au plus 2 jours par semaine sur site.



Nombre de jours de présence vs pourcentage du métier télétravaillable



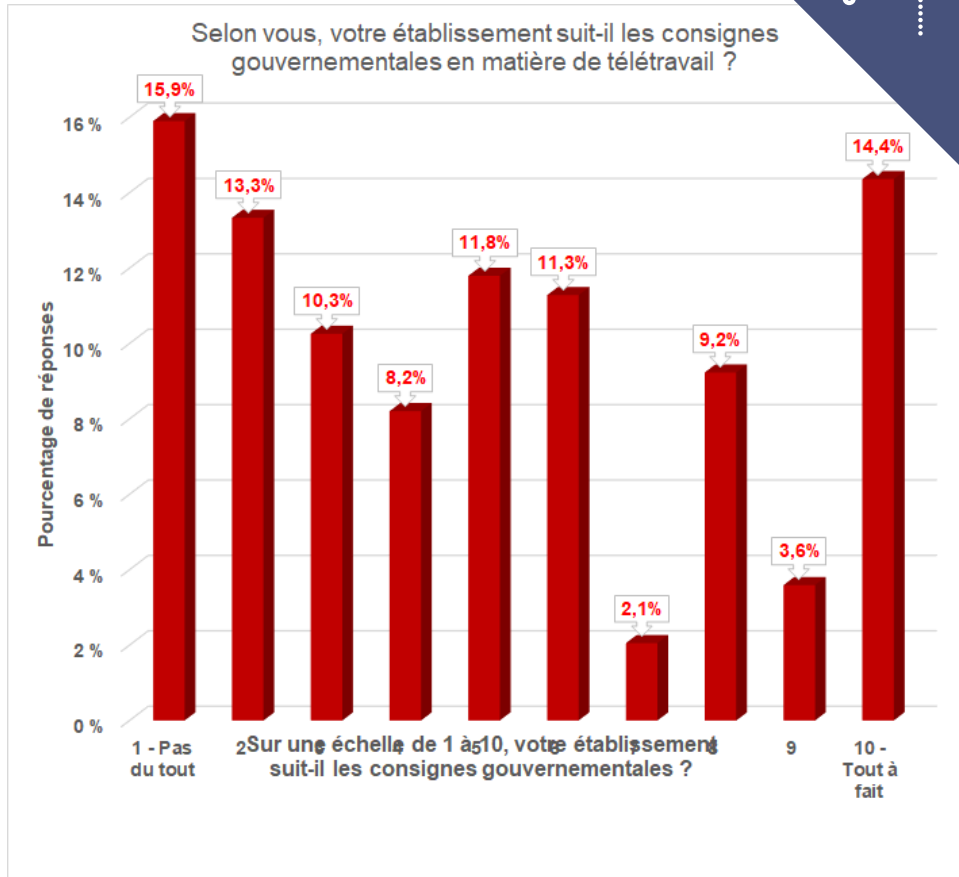
Les métiers télétravaillables à 60% se voient majoritairement contraints d'être présents à plus de 75% d'entre eux entre 4 et 5 jours sur site.

DES ETABLISSEMENTS PUBLICS QUI NE SUIVENT PAS LES CONSIGNES GOUVERNEMENTALES !

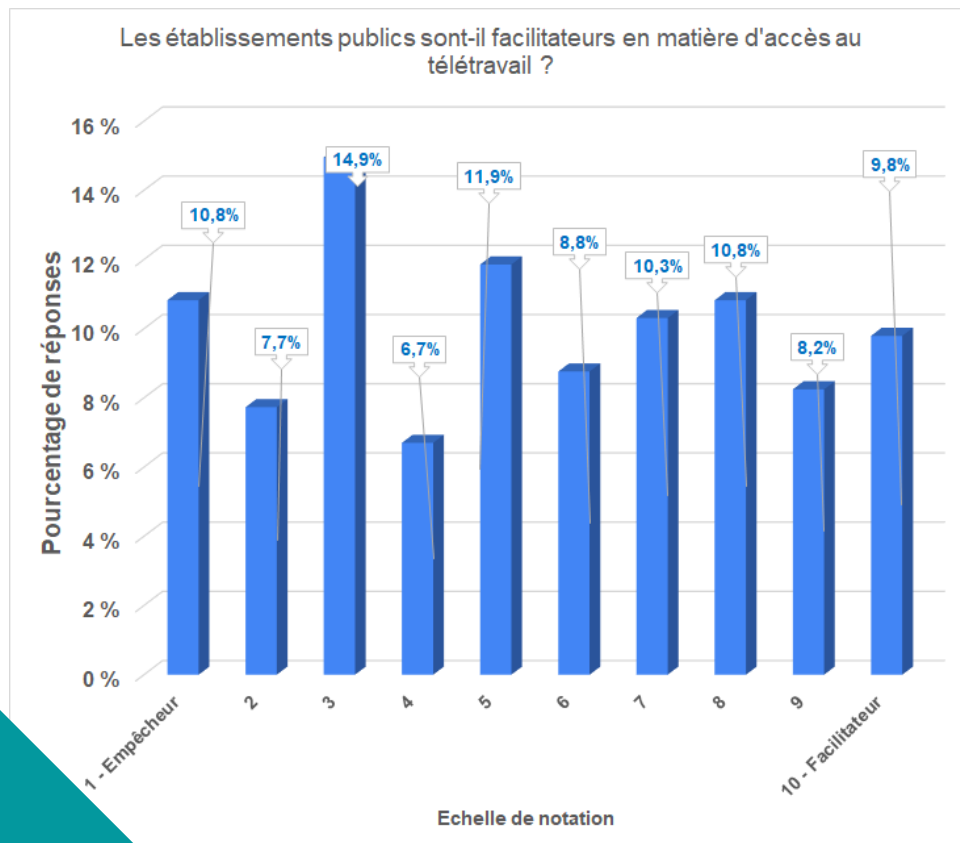


47,7 % des agents publics hospitaliers sondés **considèrent que**, sur une échelle de 1 à 4, **leur établissement n'a pas suivi les consignes gouvernementales en termes de télétravail** lors de ce 2nd confinement

40,6 % considèrent quant à eux que sur une échelle de 6 à 10, leur établissement a suivi ces consignes.



Les proportions s'inversent lorsqu'on pose la question de savoir si, en termes de télétravail, l'établissement d'appartenance, pour ceux suivant les consignes gouvernementales, est plutôt facilitateur ou non.



Ainsi, **47,9 %** des agents **considèrent que**, sur une échelle de 6 à 10, **leur établissement est plutôt facilitateur en termes d'accès au télétravail**, contre 40,2 % à considérer que, sur une échelle de 1 à 4, leur établissement ne facilite pas cet accès.

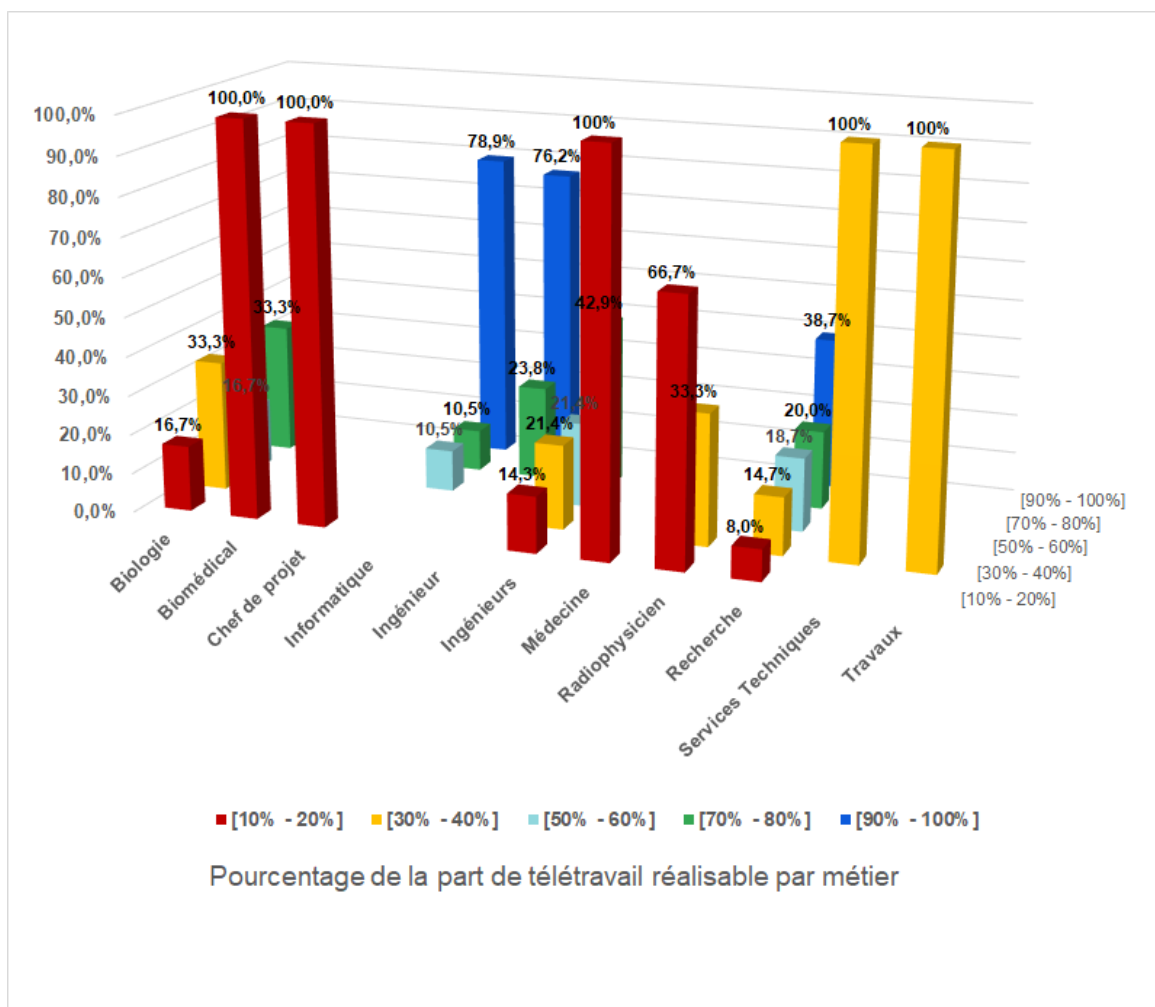


POURCENTAGE DE LA PART DE TÉLÉTRAVAIL PAR MÉTIER

Nous avons demandé à notre panel d'envisager la part "télétravaillable" de leur métier.

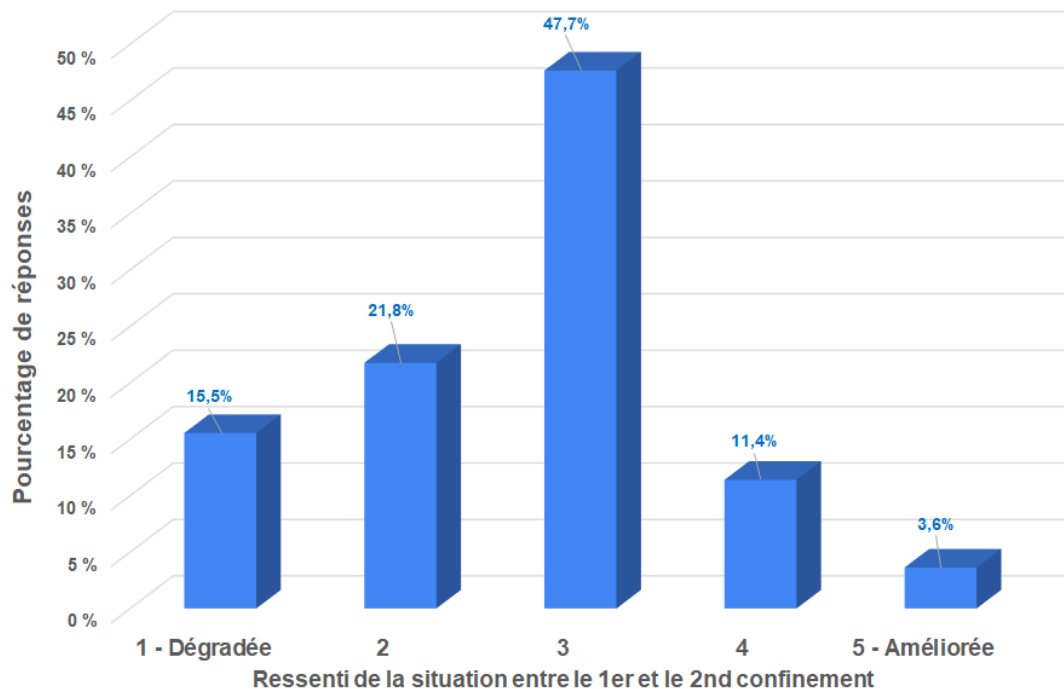
Certains métiers comme le biomédical, ceux des chefs de projets, radiophysiciens ou dosimétristes se révèlent être **peu faciles d'accès via le télétravail**.

Au contraire, les métiers de l'**informatique**, certains métiers de l'**ingénieur** seraient, d'après les professionnels exerçant ces métiers, fortement **télétravaillables**. Ils sont en effet **plus de 76% à considérer que leur métier est réalisable, de 90 à 100%, en télétravail**.



Pourcentage de la part de télétravail réalisable par métier

Selon vous, entre le 1er et le 2nd confinement vos possibilités de télétravail se sont-elles améliorées ou dégradées ?



Si une grande majorité du panel considère que les conditions de télétravail n'ont pas changé entre le 1er et le 2nd confinement (notation de "3"), nos collègues sont néanmoins **37,3 % à considérer que les conditions de télétravail se sont détériorées entre le 1er et le 2nd confinement**.

UNE VISION NÉGATIVE DU TÉLÉTRAVAIL & DES CHEFS DE SERVICE / ENCADREMENT PEU FAVORABLES



Près de 30% des sondés ont laissé un commentaire en ce sens.

Plus que les directions elles-mêmes, ce sont **le plus souvent les chefs de services, les cadres/supérieurs des agents qui bloquent** cet accès au télétravail durant ce second confinement.

RETOUR SUR QUELQUES COMMENTAIRES (~30% DES RÉACTIONS):

- "Aucun droit au télétravail" ;
- "Dans notre établissement, on nous demande de **venir au nom d'une continuité de service public.**" ;
- "L'établissement est plutôt favorable et fixe les règles générales de télétravail : 100% lors du 1er confinement et 3j/sem puis 4j/sem maxi lors du 2ème confinement. Les **difficultés d'acceptation** sont plutôt auprès **du chef de service**" ;
- "Je n'ai **pas eu l'accord pour télétravailler. Selon moi mon travail est télétravaillable à 98%**, mon supérieur hiérarchique m'a dit que la règle n'était pas l'isolement mais de venir en présentiel normalement" ;
- "A mon sens, (...) au delà de la politique de l'établissement, c'est celle du **chef de service**. Car il est laissé à son appréciation l'adaptabilité du poste au télétravail (...) alors que l'activité est compatible à 100%." ;
- "Ce n'est pas mon établissement qui est un facteur **bloquant** au télétravail, au contraire. C'est mon **Chef de Service** qui **ne semble pas adhérer à la démarche.**" ;
- "La **vision** du télétravail et du télétravailleur reste **encore trop négative**" ;
- "Culturellement parlant, le monde hospitalier considère qu'**une personne en télétravail ne travaille pas**" ;
- "L'Etablissement n'est pas **défavorable**, c'est le **chef de service** qui l'est." ;
- "La direction de la recherche **souhaiterait voir le télétravail diminuer autant que possible.**" ;
- "Bien qu'admis, le télétravail est autorisé mais avec un **sentiment de suspicion très délétère.**" ;
- "Globalement, le **télétravail** a été **moins encouragé** lors de ce reconfinement" ;
- "La mise au télétravail a été plus rapide lors du premier confinement que pour le second. La **DRH** a donné un message plus ambiguë qui a **laissé le choix à la hiérarchie.**" ;
- "**Il a fallu se battre** pendant 15 jours pour enfin avoir droit à un jour de télétravail par semaine, accepté jusqu'au 30/11." ;
- "La politique générale de mon établissement favorise le recours au télétravail et met à disposition tous les outils nécessaires qui ont très bien fonctionné lors du premier confinement - **le problème se situe au niveau du management / encadrement direct** qui lui ne sait pas travailler avec des collaborateurs en télétravail : peur, manque de confiance dans ses collaborateurs, ne comprend pas l'objectif d'avoir des ressources en télétravail - pense que le bénéfice est uniquement pour le professionnel en télétravail et non pour l'établissement - donc **ne favorise pas, voire l'interdit pour des fonctions qui pourtant sont tout à fait télétravaillables.**"



PROVENANCE DES AGENTS AYANT RÉPONDU À CE SONDAGE

1. CHU DE BORDEAUX 11,8%
2. CHU DE NANTES 7,2%
3. CHU BESANÇON 6,3%
4. CHU DE NICE 6,1%
5. CHU DE RENNES 5,6%
6. CHU DIJON BOURGOGNE 5,6%
7. HOSPICES CIVILS DE LYON 5,1%
8. CHRU DE NANCY 5,1%
9. AP-HP PARIS 4,1%
10. CHU DE ROUEN 4,1%
11. AP-HM MARSEILLE 3,6%
12. CHU DE CLERMONT FERRAND 3,6%
13. CHU DE LILLE 3,1%
14. CHU DE NIMES 3,1%
15. CHU DE STRASBOURG 3,1%
16. CHU D'ANGERS 3,1%
17. CHU DE LIMOGES 2,6%
18. CHRU DE TOURS 2,1%
19. CHU DE POITIERS 2,1%
20. CHU DE MONTPELLIER 1,5%
21. CHU DE TOULOUSE 1,5%
22. CHRU DE BREST 1,0%
23. CHU DE GRENOBLE 1,0%
24. CHU DE LA GUADELOUPE 1,0%
25. CHU DE LA MARTINIQUE 1,0%
26. CHU DE ST ETIENNE 1,0%
27. CH ARGENTEUIL 0,5%
28. CH MOULIN YZEURES 0,5%
29. CH PERPIGNAN 0,5%
30. CHD DE VENDÉE 0,5%
31. CHS DU JURA 0,5%
32. CHU DE CAEN 0,5%
33. CHU DE REIMS 0,5%
34. GHRMSA 0,5%
35. HÔPITAUX CIVILS DE COLMAR 0,5%

MÉTIERS DES AGENTS AYANT RÉPONDU À CE SONDAGE

- INGÉNIEUR DE RECHERCHE 14,9%
- ARC / ATTACHÉ DE RECHERCHE CLINIQUE 12,8%
- INGÉNIEUR INFORMATIQUE 10,3%
- INGÉNIEUR HOSPITALIER 9,7%
- INGÉNIEUR 7,2%
- CHEF DE PROJETS 6,7%
- BIostatisticien/Bioinformaticien/Datamanager 5,6%
- CHEF PROJETS / CHARGÉ MISSION RECHERCHE CLINIQUE 5,6%
- INGÉNIEUR BIOLOGISTE 3,1%
- COORDINATEUR D'ETUDES CLINIQUES 2,6%
- CADRE ET AGENT ADMINISTRATIF 1,5%
- PHYSICIEN MÉDICAL 1,5%
- RESPONSABLE SERVICES TECHNIQUES 1,5%
- TEC / TECHNICIEN D'ETUDES CLINIQUES 1,5%
- CADRE ET CADRE SUP DE SANTÉ 1,0%
- CHEF DE PROJETS INFORMATIQUE 1,0%
- INGÉNIEUR BIOMÉDICAL 1,0%
- INGENIEUR RADIOPROTECTION / RADIOPHYSICIEN 1,0%
- MÉDECIN PRATICIEN HOSPITALIER 1,0%
- TECHNICIENS SUPÉRIEURS INFORMATIQUE 1,0%
- CHARGÉ DES APPLICATIONS INFORMATIQUES 0,5%
- CONSEILLER EN GÉNÉTIQUE 0,5%
- CONSEILLER EN RADIOPROTECTION 0,5%
- DÉVELOPPEUR INFORMATIQUE 0,5%
- DOSIMETRISTE 0,5%
- EXTERNE 0,5%
- GÉOGRAPHE 0,5%
- INGENIEUR EN CHEF 0,5%
- INGÉNIEUR QUALITÉ 0,5%
- INGÉNIEUR TRAVAUX 0,5%
- PSYCHOLOGUE CLINICIEN 0,5%
- RESPONSABLE D'APPLICATION 0,5%
- RESPONSABLE DIRECTION RECHERCHE 0,5%
- RESPONSABLE LOGISITIQUE 0,5%
- RESPONSABLE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ 0,5%
- TECHNICIENS SUPÉRIEURS 0,5%
- TECHNICIENS SUPÉRIEURS TRAVAUX 0,5%
- TIM / TECHNICIEN INFORMATION MEDICAL 0,5%



SONDAGE TÉLÉTRAVAIL FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

MODALITÉS

Réalisé durant le second confinement **entre le 14 novembre et le 14 décembre 2020.**

Panel de 392 réponses sur la base du volontariat.

Sondage lancé à travers le site du SNSH CFE-CGC

CONTACT

*Syndicat
National des
Scientifiques
Hospitaliers CFE-CGC*



Siège social national :

CHU Dijon Bourgogne
Plateforme de Biologie Hospitalo-
Universitaire
2 rue Angélique Ducoudray
BP 37013
21070 Dijon Cedex
06 75 46 47 18 / 03 80 29 51 06

president@snsh.info
www.snsh.info
www.cfecgc-fph.com